



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du Gouvernement*

*Le Préfet,
Directeur du Cabinet*

Paris, le 14 JUIN 2010

Monsieur le Contrôleur général,

Par courrier du 3 juin 2010 vous avez adressé au ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, une copie du rapport de la visite effectuée par quatre contrôleurs à la maison d'arrêt de Grenoble et une note complémentaire qui en reprend les principales conclusions.

Luc CHATEL a pris connaissance du rapport et de ses conclusions avec toute l'attention qu'ils méritent.

Vous soulignez à juste titre la priorité qui doit être accordée à l'enseignement dispensé aux mineurs de 16 ans dans les établissements pénitentiaires qui comportent un quartier de mineurs et il ressort de votre analyse que les moyens consentis par le ministre de l'Éducation nationale aux détenus soumis à l'obligation scolaire sont considérés comme suffisants. Mais vous regrettez que ne soit pas donnée « aux majeurs toute l'offre de formation initiale qui s'avère nécessaire ».

Je ne nie évidemment pas le besoin de formation que vous évoquez ni l'intérêt d'y répondre. Sans parler toutefois du contexte budgétaire qui conduit le ministre à une gestion extrêmement vigilante des moyens dont il dispose, j'appelle votre attention sur la difficulté à consacrer des moyens à une activité certes conforme à l'intérêt général mais qui n'entre pas dans le cadre des obligations prioritaires imposées au ministère de l'Éducation nationale. En revanche je serais tout à fait favorable au détachement de personnels de ce ministère sur des emplois dont disposerait l'administration pénitentiaire, comme c'est l'usage pour d'autres administrations de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe GUSTIN

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des
Lieux de privation de Liberté
16/18, quai de la Loire
BP 10301
75291 PARIS cedex 19